



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 17 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf et le dix-sept décembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

**PRESENTS :** MM BARDOU - COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VIALA D. - VERNHES - MMES BATUT - DURIS - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBA - ALBERT - BONAFE (Suppléant) - BONNET - BRESSOLLES - CASTAGNE - DURAND (Suppléant) - GALZIN - LENCOU - MEYSSONNIER - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VIALA B. - VICENTE.

**N° 2019/123**

**Objet : Administration : Appel à projets du Département du Tarn « Création de 180 places de Résidences Autonomie pour personnes âgées sur le département du Tarn »**

Vu l'appel à projets du Département du Tarn n°2019/04/AAP/PA01 relatif à la création de 180 places de Résidences Autonomie pour personnes âgées sur le département du Tarn,

Vu la délibération du Conseil de Communauté n°2019/36 du 19 mars 2019 approuvant le lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des projets d'investissement de création d'une salle d'animation et de construction de maisons partagées,

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée de l'appel à projets lancé par le Département du Tarn en vue de créer 180 places de Résidences Autonomie. Il rappelle ensuite la volonté des membres du Conseil de Communauté de réfléchir à cette thématique et d'étudier la faisabilité de réaliser ce type d'équipements à proximité de l'EHPAD communautaire la Grèze, sur du foncier déjà propriété de la CCLPA. La réflexion, menée depuis plusieurs mois, confirme le besoin de ce mode d'accueil complémentaire de celui proposé en EHPAD et confirme l'intérêt de le proposer sur le site de l'EHPAD la Grèze afin de pouvoir mutualiser de nombreux services déjà existants (restauration, blanchisserie, animation, ...).

Dans le cadre de cette réflexion et afin de pouvoir s'inscrire dans la démarche engagée par le Département du Tarn, Monsieur le Président propose aux membres de l'Assemblée d'autoriser la CCLPA à déposer un dossier de candidature. Il précise que ce dossier doit être déposé au plus tard le 31 décembre 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

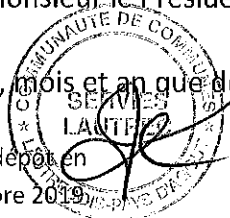
- approuve le dépôt d'un dossier de candidature dans le cadre de l'appel à projets du Département du Tarn « Création de 180 places de Résidences Autonomie pour personnes âgées sur le département du Tarn »,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 19 décembre 2019



Le Président

Raymond GARDELLE